

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ [mairie@beaulieu-sur-loire.fr](mailto:mairie@beaulieu-sur-loire.fr)  
[www.beaulieu-sur-loire.fr](http://www.beaulieu-sur-loire.fr)

N° 2025- 021

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 045-214500290-20250627-D2025021-BF



## Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT SEPT JUIN à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LAURENT Martine, LEMAIRE Christiane, BRETON Nelly, CHAILLOUX Marie-Laure, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : JACQUIER Hervé, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BROUSSIN Patricia, DELSARTE Séverine.

Absents : COZETTE Laetitia, GUÉROT Jean-Marc

Mme BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
19 Juin 2025	
Date d'affichage	
19 juin 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	18
Présents	11
Votants	15

**Objet : BUDGET COMMUNE – Approbation du Compte Financier Unique 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il constitue l'arrêté des comptes.

La commune a souhaité mettre en place le CFU dès 2025 sur l'exercice 2024. Pendant l'expérimentation, les budgets éligibles qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais un CFU chacun.

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2024 du budget COMMUNE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le CFU 2024 du Budget Commune fait ressortir les résultats suivants :

<b>BUDGET COMMUNE</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	2 084 495,50 €
Recettes	2 226 595,07 €
Bilan exercice	142 099,57 €
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	372 167,45 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>514 267,02 €</b>
<b>Investissement</b>	
Dépenses	896 091,32 €
Recettes	2 344 210,83 €
Bilan exercice	1 448 119,51 €
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	- 2 035 378,34 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 587 258,83 €</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>- 72 991,81 €</b>

Madame DESCHAMPS Céline, sans la présence de Monsieur le Maire, procède au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ☞ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal
- ☞ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

La secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND



Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Jacky HECQUET

